

ESPACES PUBLICS**Festival de l'Oh !**

Convention avec le Département du Val-de-Marne

EXPOSE DES MOTIFS

Le Département du Val-de-Marne organise, les 28 et 29 juin 2014, le Festival de l'Oh ! qui a pour thème, cette année, « L'eau, la vie, l'étonnement en Val-de-Marne ». Le festival se déroulera sur le quai Henri Pourchasse, à l'angle de la rue de la Baignade, avec la fermeture prévue de cette voirie (sauf arrêté préfectoral régissant la circulation de cette voirie lors des grands départs des vacances scolaires).

La présente convention a pour objectif de préciser les modalités d'organisation avec la commune d'Ivry-sur-Seine.

L'escale ivryenne 2014 du Festival de l'Oh s'inscrira autour de plusieurs enjeux : donner à voir le dynamisme des associations et services de la ville œuvrant sur la thématique du développement durable, valoriser le territoire d'Ivry-Confluences et les espaces publics en devenir comme les berges de Seine, rendre lisible l'image de l'intercommunalité Seine Amont dans, notamment, son rapport à la Seine.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver la convention avec le Département du Val-de-Marne relative à l'organisation du Festival de l'Oh ! les 28 et 29 juin 2014 précisant le partage des responsabilités entre le Département et la Ville.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : convention

ESPACES PUBLICS

Festival de l'Oh !

Convention avec le Département du Val-de-Marne

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la ville d'Ivry participera au Festival de l'Oh ! organisé par le Département du Val-de-Marne, les 28 et 29 juin 2014, en animant une des escales du voyage sur l'eau au quai Henri Pourchasse, à l'angle de la rue de la Baignade, à Ivry-sur-Seine,

considérant que l'événement s'inscrit sur plusieurs enjeux, à savoir donner à voir le dynamisme des associations et services de la ville œuvrant sur la thématique du développement durable, valoriser le territoire d'Ivry-Confluences et les espaces publics en devenir comme les berges de Seine, rendre lisible l'image de l'intercommunalité Seine Amont dans, notamment, son rapport à la Seine,

considérant qu'il y a lieu de définir les responsabilités de chacun et de préciser les conditions d'organisation du festival, par la signature d'une convention,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention à passer avec le Département du Val-de-Marne relative à l'organisation du Festival de l'Oh !, les 28 et 29 juin 2014.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer cette convention et à faire toutes les démarches nécessaires y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 5 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 5 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 5 MAI 2014